



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N°2023/01

Saint-Étienne du Grès, le 24 janvier 2023

Saint-Étienne du Grès, première cité mistralienne des Bouches-du-Rhône

Vendredi 20 janvier, à l'occasion de la cérémonie des vœux aux Grésouillais, Paulin Reynard, Capoulié du Félibrige, a annoncé que Saint-Étienne du Grès avait obtenu le label « Ciéuta mistralenco » c'est-à-dire cité mistralienne. Un honneur puisque le village est le premier des Bouches-du-Rhône à l'obtenir.

« La protection et le maintien de la culture provençale sont une nécessité car, pour qui veut construire un avenir responsable et serein, la connaissance de son passé est indispensable. »

Jean Mangion

Le maire Jean Mangion et les élus du Conseil municipal en ont fait un des axes forts de la mandature en militant pour l'inscription au Patrimoine culturel immatériel de l'Unesco des « Pratiques et savoir-faire des gens de Bouvine », en multipliant les événements autour du provençal et de sa culture comme l'instauration du « café provençal », de l'éveil à la langue pour les enfants, de la pastorale annuelle en lengo nostro, et plus récemment la mise en place de cours de provençal ouvert à tous. Sans oublier la place de choix du buste en bronze du poète Frédéric Mistral qui trône en cœur de village devant le Grand Mas que le poète a clairement identifié dans ses œuvres.

Le drapeau « sang et or » flotte fièrement sur la façade de la mairie, et est présent lors de toutes les manifestations officielles.

Pour toutes ses raisons, la Commune de Saint-Étienne du Grès a sollicité auprès du Félibrige, l'obtention du label « Ciéuta mistralenco ». Ce label distingue les villes qui protègent, promeuvent et intègrent dans leurs politiques, la langue et la culture provençale.





Elisabeth Rabouin, conseillère municipale déléguée aux Traditions, à la Culture et aux Festivités, en sera la référente et assurera le lien entre le Félibrige et la Commune, le contrôle des engagements de la Commune et identifiera les actions qui peuvent entrer dans le cadre de la labélisation.

Saint-Étienne du Grès s'est engagée à respecter la chartre qui s'articule autour de quatre pôles :

- La langue s'affiche
- Transmission de la langue et de la culture
- Manifestations culturelles à caractère provençal
- Reconnaissance et mise en valeur du patrimoine

Après Manosque, Châteauneuf-de-Gadagne, Saint-Étienne du Grès devient surtout la 1^{ère} commune des Bouches-du-Rhône à obtenir ce label, gage de protection et de défense de la culture provençale, et récompense tous les efforts menés depuis plusieurs années.

PJ : *La charte*

Photo Jean Mangion et Paulin Reynard



À voir : vidéo de l'intervention de Paulin Reynard lors de la cérémonie des vœux de Saint-Étienne du Grès sur <https://youtu.be/PAKzqXlxu2M>





CHARTRE DES CIÉUTA MISTRALENCO

LA LANGUE S'AFFICHE

1. METTRE EN PLACE LA SIGNALÉTIQUE : LES PANNEAUX D'ENTRÉE DE VILLE BILINGUE, PLAQUES DE RUE, PLAQUES COMMÉMORATIVES EN PROVENÇAL
2. DÉNOMMER UNE RUE OU UN LIEU FRÉDÉRIC MISTRAL
3. INTÉGRER LA LANGUE DANS LA COMMUNICATION DE LA VILLE : SITE, PROSPECTUS, PUBLICATIONS, ETC.
4. VALORISER LES PERSONNAGES HISTORIQUES LIÉS À LA CULTURE PROVENÇALE DE SA COMMUNE (SITE INTERNET, COMMUNICATION)
5. RÉPERTORIER LES ACTEURS LOCAUX MAJEURS DE LA CULTURE PROVENÇALE (SITE INTERNET, COMMUNICATION)
6. INFORMER LES COMMERÇANTS QUE LA VILLE DEVIENT UNE CIÉUTA MISTRALENCO.

TRANSMISSION DE LA LANGUE ET DE LA CULTURE

1. ORGANISER UNE OU PLUSIEURS ACTIONS COMMUNALES POUR LA PROMOTION DE LA LANGUE AUPRÈS DES PUBLICS SCOLAIRES ET AUTRES
2. FAVORISER L'EXISTENCE D'UNE ASSOCIATION PROVENÇALE TRANSMETTANT LA LANGUE
3. PROPOSER DES SUPPORTS EN LANGUE RÉGIONALE DANS LES MÉDIATHÈQUES

MANIFESTATIONS CULTURELLES À CARACTÈRE PROVENÇAL

1. ORGANISER ET PÉRENNISER UNE OU PLUSIEURS FÊTES TRADITIONNELLES
2. SOUTENIR LES ASSOCIATIONS CULTURELLES PROVENÇALES ET LEURS ACTIVITÉS ET FAVORISER LA CRÉATION

RECONNAISSANCE ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

1. DEMANDER AUX ACTEURS TOURISTIQUES (OFFICE DU TOURISME, CONCIERGERIE D'HÔTELS, MAISON DU PATRIMOINE, ETC.) DE METTRE EN AVANT LA CULTURE ET LE PATRIMOINE LOCAUX
2. PROPOSER DES PARCOURS PATRIMONIAUX (ITINÉRAIRE DE PROMENADE/RANDONNÉE PERMETTANT À CEUX QUI L'EMPRUNTENT DE VISUALISER DES POINTS CLÉS DU PATRIMOINE LOCAL)
3. PAVOISER OFFICIELLEMENT AUX COULEURS SANG ET OR
4. ENTRETEENIR, PROTÉGER ET VALORISER LE PATRIMOINE HISTORIQUE

POUR LA VILLE DE

LE MAIRE (DATE ET SIGNATURE)